

Référentiel de certification

Gestion des déclarations en douane

Objectif de la certification :

Dans le contexte actuel, d'accélération du libre-échange en matière de commerce international et d'entrée en application du Brexit, les fonctions douanières sont au cœur des stratégies d'import-export des entreprises. Aussi, les enjeux de la compétence de « gestion des déclarations en douane », sont multiples : sécuriser les activités commerciales et les opérations douanières des entreprises, assurer leur pérennité sur un plan économique, mais aussi maintenir leur compétitivité par la mise en place de procédés d'optimisation des coûts douaniers.

Les compétences des transitaires en douane ont fortement évolué, notamment depuis mai 2016 avec la dématérialisation des procédures douanières et la centralisation des formalités douanières mises en place qui ont accéléré les procédures de dédouanement et de contrôle.

En outre, les postes en douane souffrent d'une pénurie importante de candidats qualifiés dont l'implémentation de nouvelles règles nécessite le développement et le maintien des compétences en gestion des déclarations en douane afin de sécuriser les parcours professionnels des transitaires et permettre l'acquisition de cette nouvelle compétence à des professionnels pouvant être amenés à réaliser des déclarations et procédures douanières.

Ainsi, c'est dans cette démarche que cette certification « Gestion des déclarations en douane » s'inscrit en concourant au renforcement et à l'acquisition des compétences nécessaires à l'établissement des opérations administratives douanières permettant la circulation internationale des marchandises (transit, import/export) selon la réglementation douanière en vigueur. Cette certification vise également la professionnalisation et la reconnaissance des aptitudes professionnelles des personnels en charge de la gestion des procédures douanières.

Public visé :

Aide-déclarants en douane, déclarants en douane (débutant ou venant de prendre ce poste), responsables ou collaborateurs des services export, import, ADV export, logistique, transports internationaux, représentants en douane.

Prérequis :

- Être amené à réaliser des déclarations en douane dans son poste.
- Avoir une expérience de minimum un an sur des démarches administratives relatives à la douane.
- Être en poste dans un service de douane.
- Avoir un Bac+2 en transport / logistique.
- Avoir un projet professionnel en lien avec la certification visée.

Durée du parcours de formation :

9 jours

GMJ PHOENIX

50 Avenue de l'Europe - 77184 EMERAINVILLE Adresse postale : CS 50590 Emerainville – 77436 MARNE LA VALLEE cedex 2

Tél 01 61 44 14 20 Fax 01 61 44 14 29 - mail : commercial@gmjphoenix.com - Site internet : www.formation-douane.com

SARL au capital de 300 000 € RCS Meaux B 343 722 401 – N° identifiant TVA : FR 82 343 722 401 - SIRET 343 722 401 00035 - Code APE 1812 Z

Référentiel de certification

Gestion des déclarations en douane

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1. Utiliser les incoterms en fonction des contraintes financières des organisations et du contrat commercial de la marchandise pour déterminer les responsabilités, les obligations, les coûts et les risques entre les parties concernant le transfert du produit.</p>	<p>Évaluation : Cas pratique sur la réalisation d'une déclaration en douane</p> <p>Durée : 1 heure</p> <p>Il est demandé au/à la candidat(e) d'établir une déclaration en douane en procédant à toutes les étapes à partir des informations sur la/les marchandises lui étant fournies.</p>	<p>Cr1. Les règles incoterms 2020 sont appliquées en fonction des contraintes financières de l'organisation décrite dans le cas pratique.</p> <p>Cr2. L'incoterm sélectionné est adapté au contrat commercial de la marchandise.</p> <p>Cr3. Les responsabilités, les obligations, les risques et les coûts sont identifiés pour chaque partie prenante.</p>
<p>C2. Définir l'espèce tarifaire en classant le produit selon la nomenclature douanière associée pour déterminer les taux de droits de douane, les mesures de politique commerciale, les prohibitions et restrictions liés aux spécificités des marchandises.</p>	<p>Le/La candidat(e) devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les incoterms régissant le contrat de la marchandise, - Créer une base de données de produits pour établir une base tarifaire – recherche de positions tarifaire sur TARIC - Définir l'espèce tarifaire du produit. - Déterminer la règle d'origine du produit en fonction du processus de fabrication - Déterminer la valeur en douane du produit - Sélectionner le régime douanier le plus adapté - Remplir tous les champs de la déclaration en douane. 	<p>Cr4. Le principe du classement tarifaire est respecté en tenant compte des mesures de politique commerciale.</p> <p>Cr5. Les positions et sous positions tarifaires sélectionnées sont correctes et correspondent à la marchandise.</p> <p>Cr6. La classification douanière et les taux de taxation sont exacts et adaptés à la marchandise.</p>
<p>C3. Déterminer l'origine d'un produit en distinguant l'origine préférentielle et non préférentielle pour identifier les conditions d'importation et d'exportation des produits et appliquer la réglementation prévue dans les accords concernés</p>		<p>Cr7. Les étapes pour déterminer l'origine du produit sont appliquées. Les règles d'origine sont différenciées. Le candidat identifie l'origine préférentielle et l'origine non préférentielle en tenant compte du processus de fabrication du</p>

Référentiel de certification

Gestion des déclarations en douane

<p>et le Code des Douanes de l'Union (C.D.U).</p>	<p>Enfin, le/la candidat(e) présentera à l'oral son dossier et il/elle sera interrogé(e) par le jury sur la réglementation douanière et les procédures de gestion des déclarations.</p> <p><i>L'ensemble des compétences du référentiel sont attendues pour valider la certification.</i></p>	<p>produit.</p> <p>Cr8. Les conditions d'importations et d'exportations du produit sont identifiées. La réglementation prévue dans le Code des Douanes de l'Union est connue et appliquée.</p>
<p>C4. Déterminer la valeur en douane en appliquant les méthodes d'évaluation du Règlement d'exécution (REC) et en s'appuyant sur la base de la valeur transactionnelle pour calculer les droits et les taxes.</p>		<p>Cr9. La valeur du produit est correctement calculée. Les différentes bases d'imposition sont prises en compte ainsi que les différentes méthodes d'évaluations. Les ajustements proposés sont pertinents.</p>
<p>C5. Sélectionner le régime douanier le plus adapté aux flux de marchandises de l'entreprise pour maîtriser et optimiser le coût des opérations douanières.</p>		<p>Cr10. Le régime douanier choisi est pertinent et en adéquation avec le cas pratique. Il tient notamment compte du flux de l'entreprise.</p> <p>Cr11. L'optimisation du coût de l'opération proposée pour le client est pertinente et justifiée par le candidat.</p>
<p>C6. Réaliser la déclaration en douane en respectant les règles des formalités administratives douanières (DAU : Document Administratif Unique) et en appliquant la procédure de dédouanement auxquelles les marchandises doivent se soumettre pour sécuriser l'opération commerciale.</p>		<p>Cr12. La procédure de dédouanement est correcte. Les règles administratives sont appliquées.</p> <p>Cr13. Le DAU est complet et les réponses sont exactes et précises. L'ensemble des documents obligatoires sont identifiés et correctement remplis.</p>